Avis public

Bécancour

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1750

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 5 février 2024, le règlement numéro 1750 intitulé : **« Règlement modifiant le règlement numéro 1721 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte d'une relance économique »**.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 14 février 2024.

Me Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville

Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1 | T. : 819 294-6500 | F. : 819 294-6535
becancour@ville.becancour.qc.ca | becancour.net